



Reconnaissance de dettes valable ou pas?

Par **la marmotte_old**, le **29/06/2007 à 03:51**

bonjour.mon ex petit ami a profité de moi lors du passage du franc a l'euro,en 2000.je vous explique vite fait.il me demandait de lui preter de l'argent et je lui donnais des chèques!!!mais comme il me disait 100 ou 200 francs,je signais les chèques en blanc en pensant que sur mon compte il yaurait 15 ou 30 euro de débités....mais c'etait 150 ou 200 euro qui était débités!!!!je lui ai fait trop vite confiance et il me doit la modique somme de 1200 euro!!nous sommes séparés depuis cet evenement et il m'a fait une reconnaissance de dettes mais je n'ai toujours pas vu la couleur de mon argent!cette reconnaissance de dettes,il l'a ecrit lui meme,signé (moi aussi)et daté.mais on m'a dit qu'une reconnaissance de dettes n'etait valable que 5ans!est-ce vrai?ou est-elle valable a vie?quelle démarches dois-je effectuées pour qu'il me rende mon argent?d'avance merci de m'aider,sandra.

Par **Jurigaby**, le **29/06/2007 à 13:32**

Bonjour.rnrnA ma connaissance, la reconnaissance de dette n'est pas soumise à une quelconque question de durée.rnrnJe vous conseille de remplir une injonction de payer (Formulaire disponible sur le site du ministère de la justice) et de l'adresser au greffe du Juge de proximité du lieux ou réside votre ex. ou au lieux de conclusion de la reconnaissance de dette.